Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260330-03_2026_24-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Saint-M'Hervé

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 03/04/2026
Et
Publication ou notification du : 03/04/2026

L'an 2026, le 30 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2026.

Présents : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Émilie, DROUYÉ Lucie, GUILLOIS Magali, LOUIN Rose-Marie, SAMSON Anaïs, SORIN Romane, MM : BEAUDOUIN Corentin, BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, COUQ Yann, GALLON Victor, HOLDER Matherne, PITOIS Sébastien

A été nommé(e) secrétaire : M. COUQ Yann

03/2026-24 – Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est opportun de désigner les délégués aux différents syndicats, comité et organismes extérieurs à la suite de l'élection municipale qui a eu lieu le dimanche 15 mars 2026.

Vu les articles L.5212-7 et suivants, L.5711-1 et L.5721-2 du CGCT ;
Vu l'article L.123-4 du Code de l'action sociale et des familles, l'article L.2143-2 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne comme délégué ou membre au syndicat suivant :

AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE (SDE35) :

- Délégué communal : M. Antoine BORDIER

- Compose le comité consultatif d'action sociale comme suit :

Des personnes pouvant être élus au conseil mais également des représentants des associations locales (dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, la famille, les personnes âgées, les personnes handicapées et l'enfance) des habitants de la commune, et même des habitants extérieurs à la commune (qui ont un intérêt local).

Madame le Maire a décidé de composer le comité consultatif d'action sociale de 8 membres extérieurs et 8 membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260330-03_2026_24-DE

Membres extérieurs

- Mme Blandine JOUVRY
- Mme Edith TROPÉE
- Mme Michèle BARBOT
- Mme Michelle LANCELOT
- M. Anthony MARIN
- Mme Nathalie BRICARD
- Mme Laura BRILLET
- Mme Mélanie BREGU
- M. Jérôme BEAUDOUIN

Membres conseil municipal

- M. Antoine BORDIER
- Mme Lucie DROUYÉ
- M. Victor GALLON
- Mme Émilie DINOMAIS
- Mme Magali GUILLOIS
- Mme Elisabeth BRUN

➢ Désigne les délégués ou membres d'organismes où siègent les représentants communaux suivants :

POUR LE CORRESPONDANT DEFENSE :
- Délégué communal : Mme LOUIN Rose-Marie

POUR LE CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE :
- M. Antoine BORDIER

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/03/2026
Le Maire
Élisabeth BRUN

MAIRIE de SAINT-M'HERVÉ 35

Secrétaire de séance
M. COUQ Yann